



Maison a vendre après divorce

Par anonyme86000

Bonjour,

Voilà je suis en instance de divorce avec ma femme seulement elle refuse le divorce et donc elle porte toujours mon nom et donc le jugement est remis à plus tard

En fait il y a 20 ans après s'être marié, j'ai fait construire un pavillon qu'aujourd'hui je dois revendre à la demande de la cour afin de partager les bénéfices de cette vente, il est à 160 000€, ce crédit est à mon nom, je suis seul propriétaire de cette maison, seulement elle n'a jamais versé un centime

De plus j'ai acheté une voiture neuve il y a 2 ans à mon nom et moi seul comme propriétaire car je suis l'unique payeur de ce véhicule, je dois aussi le vendre pour en partager le fruit de la vente avec elle là non plus elle n'a jamais versé un centime et cette voiture est seulement à mon nom,

En plus de tout ça, la maison est dans 4 agences, elle ne paie pas ces frais là et en plus elle me demande de lui verser 40 000€ sur ce que j'obtiendrais des 50% de la maison (apparemment c'est pour son confort qu'elle avait avec moi)

pourquoi dois-je lui donner 50% de part de vente du pavillon ?
pourquoi dois-je lui donner 50% de la vente de ma voiture ?
Pourquoi ne paie-t-elle pas les frais d'agence avec moi ?
Est-elle en droit de me demander 40 000€ ?

vu que je suis criblé de dette car vu qu'elle ne touche quasiment plus rien (environ 900€ d'aide sociale) elle ne paie donc rien
logiquement avec ses bas revenus

elle dispose de l'aide gratuite juridictionnelle ?

Est-ce que je suis apte à demander un dossier de banque de France, car je paie les frais d'avocat ?

Merci pour toutes vos réponses
bien cordialement

Par mimi493

Je crois que vous n'avez pas bien compris ce qu'est le mariage.

Voilà je suis en instance de divorce avec ma femme seulement elle refuse le divorce et donc elle porte toujours mon nom et donc le jugement est remis à plus tard non, elle use de votre nom, ce qui est son DROIT dans le mariage

En fait il y a 20 ans après s'être marié, j'ai fait construire un pavillon qu'aujourd'hui je dois revendre à la demande de la cour afin de partager les bénéfices de cette vente, il est à 160 000€, ce crédit est à mon nom, je suis seul propriétaire de cette maison, seulement elle n'a jamais versé un centime. Vous semblez être en régime de la communauté réduite aux acquêts, donc non, vous n'avez pas versé quoi que ce soit pour la maison, c'est la communauté qui a payé la maison, donc autant elle que vous.

De plus j'ai acheté une voiture neuve il y a 2 ans à mon nom et moi seul comme propriétaire car je suis l'unique payeur de ce véhicule, je dois aussi le vendre pour en partager le fruit de la vente avec elle. Idem, vous n'avez pas acheté de voiture, c'est la communauté qui l'a achetée, donc autant elle que vous.

Pourquoi ne paye t-elle pas les frais d'agence avec moi ? parce que dans le mariage, chacun paye en fonction de ses moyens.

Est -elle en droit de me demandé 40 000? Dans le cadre du mariage, il y a le devoir de secours, donc tant que le mariage perdure, elle est en droit de demander une pension alimentaire, puis lors du divorce, une prestation compensatoire en capital.

Quant au surendettement, tout dépend des dettes que vous avez, en fonction de vos revenus

Par anonyme86000

Bonjour et merci de votre réponse si rapide !

je ne comprend pas, vous dites que pour l'achat de la maison et la voiture

< Vous semblez être en régime de la communauté réduite aux acquets, donc non, vous n'avez pas versé quoi que ce soit pour la maison, c'est la communauté qui a payé la maison, donc autant elle que vous. >

je ne comprend pas ce que cela veut dire, car pourtant les crédits souscrits sont a mon nom = logiquement les fruits des ventes devrait en être autant car moi j'ai payé et paye toujours mes crédits chaque mois et mon exe femme non!

je touche environ 3000?/mois car j'ai 2000? de pension de retraite militaire et 1100? de salaire actuel donc 3000?, sur 3000 il faut soustraire mes crédits (voiture et maison) puisque j'habite dans un appartement il y a donc le loyer, eau, électricité etc ... ma compagne d'aujourd'hui touche son rsa

et donc ma question vue que je suis seul a payer les lourdes charges et crédits de ma maison et ma voiture, comment se fait - il que je dois partager ? Aurais-je dû produire un contrat de mariage ?

Vu tous ce que je paye, pourquoi peut-elle demander autant (40 000) même si je comprend pourquoi (son confort) alors que j' arrive tout juste avec beaucoup de mal a payer mes créancier Que dois - je faire désormais, je suis perdu avec tous sa :(

Merci encore d'avoir pris le temps de me répondre

Par mimi493

car moi j'ai payé et paye toujours mes crédits chaque mois et mon exe femme non! non, vous n'avez rien payé, c'est la communauté qui paye

je touche environ 3000?/mois car j'ai 2000? de pension de retraite militaire et 1100? de salaire actuel donc 3000?, ce sont des revenus de la communauté.

Vu tous ce que je paye, pourquoi peut-elle demander autant (40 000) même si je comprend pourquoi (son confort) alors que j' arrive tout juste avec beaucoup de mal a payer mes créancier si avec des revenus, qui vous placent dans les 10% des Français les mieux payés, vous n'y arrivez pas, c'est un problème de gestion de votre argent et de dépenses inconsidérées.

Le divorce entraine une baisse de niveau de vie, alors qu'elle a contribué autant que vous, à votre carrière, c'est donc normal qu'elle en ait une partie des fruits.